



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°22-050418 : Organisation des services municipaux / Evolution du tableau des effectifs permanents du personnel communal (création et modification de postes)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **29 mars 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **17**

Absent (s) : 08

Procuration (s) : 03

S'absente de la séance : 01

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : **ALOUETTE Priscilla**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU CINQ AVRIL

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le **CINQ AVRIL** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Marc Luc BOYER Maire à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Ghislaine DORO conseillère municipale à Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

S'ABSENTE DE LA SÉANCE : Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180405-DCM22-050418-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2018
Date de réception préfecture : 11/04/2018

Affaire n°22-050418
Organisation des services municipaux / Evolution du tableau des effectifs permanents du personnel communal (création et modification de postes)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de celle-ci.

Aussi, dans le but de poursuivre la structuration des services communaux tout en luttant progressivement contre la précarité d'un certain nombre d'emplois, le tableau des effectifs doit être régulièrement modifié. En outre il faut prendre en considération la nécessité de créer des postes dont le besoin est justifié par la nature spécifique de la fonction à exercer. Nous sommes également dans l'obligation de renforcer les effectifs afin de pallier l'extinction progressive des dispositifs d'emplois aidés et de constituer des « noyaux durs » de personnel permanent pour garantir un fonctionnement optimal de nos services.

Le Maire propose à cet effet, les créations et modifications de postes présentées ci-après :

- ❖ Besoins permanents
 - Création d'1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **APPROUVE** la création de poste susvisée ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs du personnel communal, en conséquence ;
- **AUTORISE** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE

Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180405-DCM22-050418-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2018
Date de réception préfecture : 11/04/2018